

Bonjour à toutes et à tous,

Le Président de la République réélu Emmanuel Macron entend bien poursuivre sa réforme profonde des fonctions publiques, dont celle de l'éducation nationale. Et pour ma part, je souhaiterais vous parler d'une petite fédération certes, mais dont l'importance est plus que jamais cruciale : la FEP – fédération de l'enseignement privé. Car la petite Fep est quand même la 1ère organisation syndicale de l'enseignement privé, ce qui accroît encore sa grande expérience et son expertise par rapport à ce qui attend plus ou moins les fonctions publiques, et certainement plus que moins. A la Fep, nous pouvons apporter beaucoup à nos confrères du SGEN et de l'UFFA, pour être plus que jamais force de proposition.

Le Pôle Éducation entre SGEN et FEP est encore en gestation mais progresse. Il s'inscrit dans l'esprit de mutualisation des compétences et expertises que prône le projet de résolution. Il est plus que temps que les syndicats de l'enseignement gagnent en poids. Le SGEN a gagné en adhérents, et la FEP plus encore, à l'instar de la Fep Bourgogne qui a progressé de 10 % en un an.

Nous n'oublions pas que Laurent Berger a rejoint notre mobilisation en janvier dernier, mais nous regrettons plus généralement que la mandature qui s'achève ait négligé les champs professionnels de l'enseignement. Bien sûr, il ne s'agit pas d'adopter une posture corporatiste mais de vous sensibiliser, d'une part, quant à l'importance de l'éducation nationale et, d'autre part, quant à la situation précurseur de la FEP.

Considérons d'abord le poids des champs professionnels de l'enseignement. Par exemple, le ministère de l'éducation nationale est le premier service public, il emploie plus d'1 million 200 000 salariés pour accueillir 12 millions 225 000 élèves. Et il faut ajouter au monde des salariés de l'enseignement les enseignants et administratifs des lycées agricoles dépendant du ministère de l'agriculture et encore tous les champs professionnels des écoles hors contrat dites « établissements privés indépendants » EPI» ou encore les Organismes de formations.

Si 85 % des agents publics du ministère de l'Education nationale exercent dans le public, le secteur privé sous contrat emploie plus 142 000 enseignants.

Depuis 2008, la part de non-titulaires parmi les enseignants a augmenté dans le public et dans le privé sous contrat. Elle est ainsi passée de 2,8 % en 2008 à 5,3 % en 2020 dans le public, et de 13,0 % à 18,6 % dans le privé sous contrat. Après une stabilisation de 2017 à 2021, la part des enseignants non titulaires aura certainement crû de façon exponentielle en cette fin d'année avec les job datings. Les signaux d'alerte avant-coureurs de cette crise du recrutement et de l'attractivité du métier sont pourtant repérables mais n'ont pas été anticipés par le ministère. Au-delà de la baisse du nombre de candidats aux concours, seuls 10 % des agents du ministère de l'éducation nationale ont moins de 30 ans, ce qui fait de la France une lanterne rouge européenne

en la matière. La solution est pourtant simple : la revalorisation financière de notre métier et, pour les agents publics des établissements privés sous contrat, la fin de la dichotomie qui établit un système de caste inégalitaire entre professeurs fonctionnaires du public et agents du privés sous contrat qui, à diplômes, concours et charges de travail égales, sont toujours plus précarisés, moins bien payés, avec moins de perspectives de carrière, une réalité connue et reconnue du ministère. Nous espérons qu'encouragé par la mutualisation prônée par la nouvelle mandature, cette revendication pour réparer cette profonde injustice sera un cheval de bataille commun pour le SGEN et la FEP.

L'enseignement privé paraît occuper une place réduite. Dans les faits, il n'en est rien, comme l'attestent ces quelques exemples :

- à Paris, 44 % des enfants sont scolarisés dans des établissements privés sous contrat.

- l'enseignement privé hors contrat dits « EPI » se développe. Ainsi, dans les premier et second degré, les écoles hors contrat ont progressé de près de 88 % en 5 ans. Mais cela s'est accompagné parfois de dérives liés aux faibles contrôles par l'État. Des écoles clandestines ont même été mises à jour. Au-delà du contenu de certains enseignements à l'opposé des valeurs universelles la CFDT, les droits des salariés ne sont pas toujours respectés. Juste un exemple : lors de la crise sanitaire, nombre de salariés en chômage partiel devaient venir travailler à leurs risques et périls sans aucune assurance. Et que dire des établissements si réfractaires à la mise en place des CSE.

Pour conclure, les militants des syndicats de la FEP sont l'avant-garde aguerrie de ce qui risque de se produire dans le public et dans les fonctions publiques plus généralement, et qui existe depuis longtemps dans l'enseignement privé sous contrat en particulier : le recrutement par les directeurs, le recours à de nombreux non titulaires corvéables, et tant d'autres éléments déjà en vigueur depuis longtemps chez nous... Même si les propositions d'amendement du Syndicat Parisien de l'Enseignement Privé n'ont pas été retenues, nous attendons beaucoup de l'attention portée aux questions de l'enseignement par la nouvelle mandature. Pour l'heure, avec les moyens dont nous disposons, nous continuons de défendre nos métiers et nos droits sur le terrain et dans les instances. Nos élus FEP seront d'ailleurs demain en CCMMEP au ministère sur le front du dialogue social.

Judith Volcot pour le SPEP CFDT